



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

aux enjeux
de la prévention
des risques au
travail.

Encourager

les professionnels à
adopter des démarches
de prévention des
risques.

Aborder

des situations concrètes
et des cas pratiques
autour de la prévention des
risques en entreprise.

Partager

son expérience avec
d'autres professionnels,
à travers des formats
d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibilisation collective ?

Ces actions ciblent
tous les professionnels,
employeurs comme
salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, du risque routier, ou encore réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, ... Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent également les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. À l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.



Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

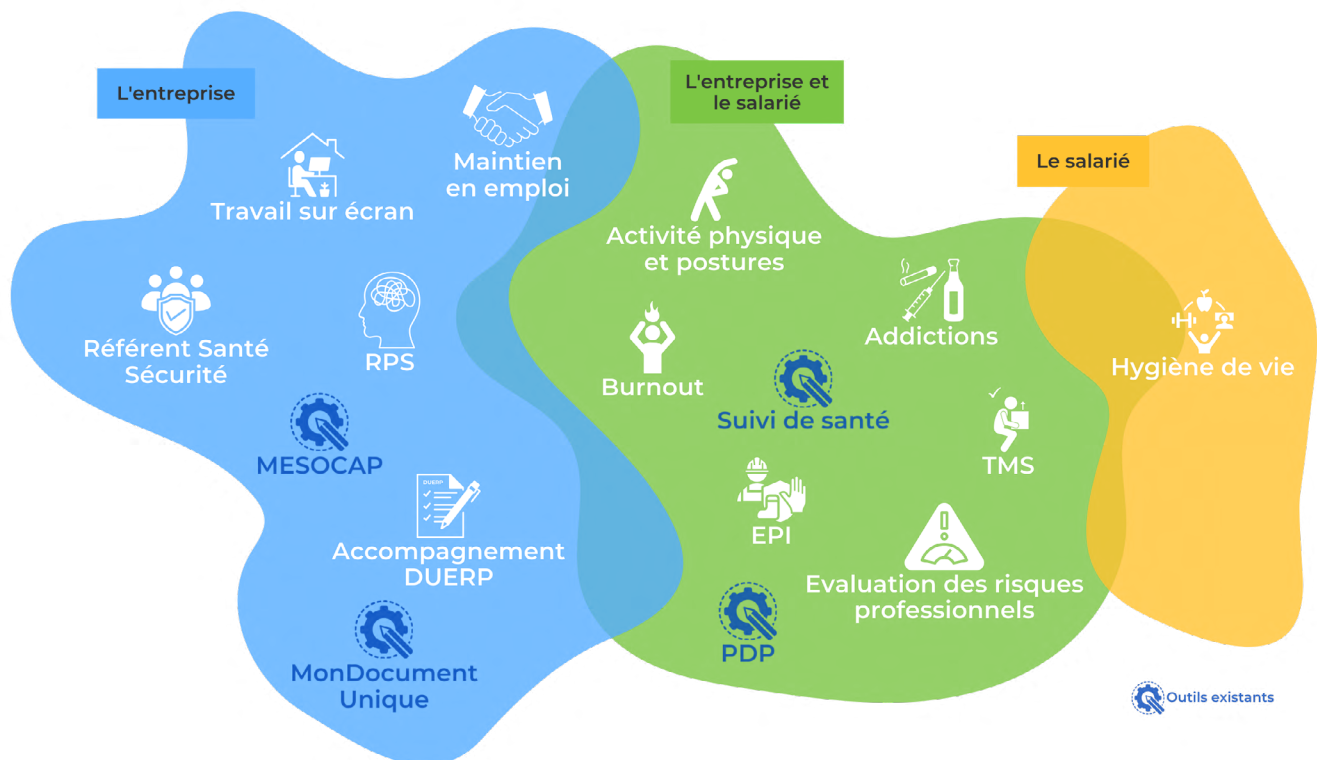
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Concrètement, comment ça se traduit à l'APST37 ?



Programme de sensibilisations intra-entreprises

Problématiques transversales SENSIBILISATIONS :

- Aide à l'évaluation des Risques Professionnels et Présentation de MonDocumentUnique
- Aide à l'évaluation du risque chimique
- Aide à l'évaluation des RPS
- Le référent santé sécurité

Problématiques spécifiques SENSIBILISATIONS :

- Prévention des addictions en milieu de travail
- Prévention des risques liés aux ambiances lumineuses
- Prévention des risques liés aux ambiances sonores
- Prévention des risques liés aux Vibrations (Focus TMS)

- Prévention du risque routier
- Risque chimique et CMR
- Travail sur écran - Télétravail & Sédentarité
- Burnout - Epuisement professionnel
- Horaires Atypiques et santé au travail
- Equipements de Protections Individuelles
- Actions de Sensibilisations aux Risques liés à l'Activité Physique et aux Postures-STRAPP
- Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques-TMS
- MESOCAP

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques transversales

Aide à l'évaluation des Risques Professionnels et Présentation de MonDocumentUnique

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salarié, relai/référent santé sécurité/ membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

À définir
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Informer l'employeur sur ses obligations réglementaires : Document Unique d'Évaluation des Risques, évaluation de la pénibilité
- Présentation de la méthode et des outils proposés par l'APST37 pour aider l'entreprise à évaluer les risques professionnels «MonDocumentUnique»

Programme et contenu

1. L'outil

MonDocumentUnique :

- Historique
- Contexte réglementaire
- Sa démarche
- Son contenu

2. L'évaluation des Risques Professionnels :

- Le contexte réglementaire
- Le Document Unique
- La démarche de prévention

3. Prévention de la pénibilité :

- Rappel réglementaire
- Le compte personnel de prévention de la pénibilité
- Évaluation de l'exposition et fiche d'exposition

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Outils pédagogiques

- Exercices pratiques avec outils informatique (MonDocumentUnique ou fichier Excel)

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques transversales

Aide à l'évaluation du Risque Chimique

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 concernée par le risque chimique.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

4h00
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission d'informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation et la hiérarchisation des risques liés aux agents chimiques.
- Mettre en place un plan d'actions pour réduire et/ou éliminer le risque chimique.

Outils pédagogiques

- Logiciel SEIRICH

Programme et contenu

1. Introduction

2. Définitions :

- Produit et risque chimique
- Toxicité et Produit CMR
- Danger, Risque, Exposition

3. Agent Chimique Dangereux (ACD) et réglementation

4. Expositions et effets sur la santé

- Voie de pénétration des produits
- Effets chroniques, aigus, allergies...

5. SGH/REACH/CLP

- Réglementation
- Etiquetage

- FDS

6. CMR

- Définition
- Etiquetage

7. Méthode EvRCh à partir du logiciel SEIRICH

- Hiérarchisation du risque potentiel
- Evaluation du risque par inhalation et cutané
- Elaboration d'un plan d'action

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques transversales

Aide à l'évaluation des Risques Psychosociaux

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salarié, relai/référent santé sécurité/ membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels dont la Psychologue du travail
Avec la participation possible du Médecin du travail et/ou de l'IST.

Lieu

APST37 ou dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

Entre 2h et 3h
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Le but de la démarche est d'identifier les éléments générateurs de risques psychosociaux et de déterminer les actions spécifiques pour les prévenir.
- Cette démarche se veut collective. Elle doit en effet permettre d'identifier les facteurs professionnels communs afin de pouvoir agir au niveau de l'entreprise sur le plan collectif (et non sur des facteurs liés « aux caractéristiques individuelles et à la vie privée »).
- L'accompagnement sera adapté au besoin, contexte et disponibilité de l'entreprise.

Programme et contenu

1. Pourquoi parler des RPS ?

2. Concepts et définitions

3. Qu'est-ce que sont les RPS ?

4. Présentation de la démarche proposée par l'APST37

5. Présentation de l'outil d'évaluation MonDocumentUnique

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Outils pédagogiques

- Présentation théorique et pratique sur diaporama
- Documents INRS :
 - > ED 6012 : Dépister les risques psychosociaux
 - > ED 6086 : Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise ?
 - > ED 6250 : Risques Psychosociaux. 9 conseils pour

agir au quotidien

> ED 6251 : Stress, harcèlement, agressions, burnout... Risques Psychosociaux. En parler pour en sortir.

> ED 6403 : Evaluer les facteurs de risques psychosociaux. L'outil RPS-DU

> ED 6479 : Prévention des risques psychosociaux. Se faire accompagner par un consultant.

> ED 6349 : Risques Psychosociaux. Comment agir en prévention ?

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques transversales

Le Référent Santé Sécurité

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salarié, relai/référent santé sécurité/ membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

2h00
Questions/réponses

Objectifs

- Aider à la mise en place d'un salarié désigné pour assurer la mission de RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ devenu une obligation depuis juillet 2011 (Loi n°2011-867 du 20 Juillet 2011).

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama,
- Exercices pratiques avec outils de démonstration

Programme et contenu

1. Le contexte Juridique

2. La démarche d'accompagnement

3. Les conditions de réussite

4. Une démarche structurée

- Aide au choix du référent, à la formalisation de ses missions et de son temps, appel à volontaires.
- Autodiagnostic sur l'organisation de la Prévention
- Planification des actions et réalisation du DUER
- Mise en oeuvre des actions de prévention
- Suivi

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention des addictions en milieu de travail

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels
Avec la participation du Médecin du travail et/ou de l'IST

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Diminuer les risques liés aux addictions

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Remise d'une fiche décrivant pas à pas la conduite à tenir

*Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail*

Programme et contenu

1. Réglementation

2. Addictions

- Définitions
- Chiffres
- Tabac
- Alcool
- Drogues
- Médicaments
- Effets constatés
- Conséquences professionnelles

3. Conduite à tenir

- Règlement intérieur
- Conduite à tenir
- Devoir d'alerte

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention des risques liés aux ambiances lumineuses

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 exposée aux nuisances lumineuses dans son activité professionnelle et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - > Des performances visuelles
 - > Des facteurs de risques
 - > Et des conséquences d'une exposition à un éclairage inadapté
- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission des éléments permettant la prise en compte du risque et la mise en place de solutions

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Exercices pratiques avec outils de démonstration

Programme et contenu

1. Réglementation

2. Caractéristiques et Définitions

- Le flux lumineux
- L'intensité lumineuse
- L'éclairement
- La luminance
- Le contraste

3. Anatomie et Physiologie

- L'œil
- La vision
- Les 3 types de visions
- Champ visuel

4. Performance visuelle et effets liés à un

mauvais éclairage

5. Les sources lumineuses

6. Normes et textes réglementaires

7. Démarche de prévention

- Evaluation
- Matériel et mesures

8. Recommandations et exemples d'applications

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention des risques liés aux ambiances sonores

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 exposée aux nuisances sonores dans son activité professionnelle et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - > Des facteurs de risques et des conséquences d'une exposition prolongée au bruit
 - > Des niveaux de bruit auxquels les salariés sont exposés
 - > Des moyens de prévention et de protection adaptés
- Comprendre la nécessité de porter des protections individuelles (comment, combien de temps, l'entretien,...)

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

*Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail*

Programme et contenu

1. Qu'est-ce que le bruit ?

- Définitions
- Caractéristiques du son
- Durée d'exposition

2. La physiologie de l'oreille

3. Les effets du bruit

- Sur l'audition
- Sur l'organisme
- Sur le travail

4. La réduction du bruit

- Réglementation
- Dépistage « Présentation des résultats des mesures »

5. Pistes d'améliorations

- Protections Collectives
- Equipements de protection individuelle

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention des risques liés aux vibrations (avec focus TMS)

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - > Des facteurs de risques et des conséquences d'une exposition à des vibrations
- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission des éléments permettant la prise en compte du risque et la mise en place de solutions

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail

Programme et contenu

1. Connaître les risques de son métier

- Accidents du travail
- Maladies professionnelles et TMS
- Coûts
- Protection / Prévention
- Risques et dangers

2. Fonctionnement du corps humain

3. Vibrations corps entier

4. Mesures de prévention

- Réglage du siège
- Réglage de la suspension
- Montée / descente du véhicule

5. Les postures à risque pour le dos

6. Approche GESTUELLE

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention du risque routier

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Diminuer les risques liés au risque routier

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama sous forme d'ateliers

*Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail*

Programme et contenu

1. La réglementation

- Obligation légale de l'employeur
- Identification et prévention des risques

2. Le risque routier au travail

- Définition
- La conduite
- Le risque mission
- Le risque trajet
- Les coûts
- Les chiffres
- Les facteurs de risques

3. Conseils et exercices / Ateliers (jeux pédagogiques)

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Risque Chimique et CMR

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 concernées par le risque chimique

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - > Du danger des produits manipulés
 - > Des différentes voies de pénétration et les conséquences d'une exposition
 - > Des moyens de prévention et de protection adaptés
- Comprendre la nécessité de porter des protections individuelles et savoir les entretenir
- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission d'informations nécessaire à l'évaluation, à la réduction et/ou l'élimination

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

Pour plus d'informations contactez
votre **Médecin du travail**

Programme et contenu

1. Introduction

2. Contexte réglementaire

- Principes de prévention
- Démarche d'évaluation des risques

3. Données relatives aux produits chimiques

4. Expositions et effets sur la santé

- Focus possible selon la voie de pénétration des produits (définition, effets, prévention et moyens de protection)
 - > Voie digestive
 - > Contact cutané
 - > Voie respiratoire
- Effets chroniques, aigus, allergies...

5. Présentation de mesures préventives

- Protection collective
- Protection individuelle
- Mesures d'hygiène et sécurité

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Travail sur Ecran - Télétravail & Sédentarité

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 utilisatrice d'un poste informatique.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande

Intervenants

Formateur Santé Travail

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Comprendre l'intérêt de la prévention liée aux risques de TMS
- Repérer des situations à risque et proposer des améliorations de sa situation de travail
 - Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance des éléments anatomiques mis en causes, et des facteurs de risques du travail sur écran
 - Apprendre à régler et aménager son poste de travail pour travailler dans de meilleures conditions

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama, exercices pratiques avec matériel de démonstration et exercices physiques
- Remise de documentation à chaque participant, reprenant les grandes étapes d'aménagement et d'installation

Modalités

Pour toute entreprise : sensibilisation des salariés
Pour les entreprises de plus de 50 salariés : possibilité de sensibilisation des relais /référénts santé Sécurité/CSSCT

Programme et contenu

1. La réglementation

2. Effets sur la santé

- Fatigue visuelle
- Atteintes liées aux TMS
- Le dos en question
- Lutte contre la sédentarité

3. Approche ergonomique

- Environnement de travail
- Installation au poste
- Matériel
- Organisation du travail
- Télétravail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Burnout - épuisement professionnel

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salariés, relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

APST37 ou dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

2h avec partie questions/réponses

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels dont la Psychologue du travail Avec la participation possible du Médecin du travail et/ou de l'IST

Objectifs

- Comprendre ce qu'est le burnout/l'épuisement professionnel et ses conséquences sur la santé du salarié et de l'entreprise
- Repérer les signes précurseurs
- Vous donner les pistes pour agir en prévention

Outils pédagogiques

- HAS – Fiche mémo : repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burnout
- Guide INRS d'aide à la prévention : le syndrome d'épuisement professionnel ou burnout. Mieux comprendre pour mieux agir.

Programme et contenu

1. Pourquoi s'intéresser au burnout ?

2. Le burnout, c'est quoi ?

3. Actions de prévention

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Horaires atypiques et santé au travail

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 travaillant en horaire atypique.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise ou au sein de l'APST37

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance des éléments anatomiques mis en causes, et des facteurs de risques du travail en horaire atypique

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Remise de plaquettes d'information à chaque participant

*Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail*

Programme et contenu

1. De quoi parle-t-on ?

- Qu'est-ce qu'un horaire atypique ?
- Travail posté
- Travail de nuit

2. Les effets du travail posté sur la santé et le bien-être

- Les rythmes et horloges biologiques
- Le sommeil et sa physiologie
- Le sommeil et les horaires atypiques
- Les effets sur la santé

3. Les mesures de prévention

- Organisation du travail à horaires alternants
- Maintenir la vigilance lors d'une nuit de travail
- Mieux dormir après une nuit de travail
- Adopter une hygiène de vie et de prévention
- Adapter son mode de vie

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Equipements de Protections Individuelles

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 utilisatrice d'un EPI.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Intervenants

Spécialistes en prévention des
risques professionnels

Objectifs

- Aider au choix des équipements de protection individuelle (EPI) par la connaissance des différents risques, tâches à réaliser, mais aussi des caractéristiques des salariés
- Faciliter l'acceptation, le port des équipements et les réflexes de sécurité des utilisateurs par la connaissance et l'utilisation des EPI

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Mise en pratique possible selon la demande

*Pour plus d'informations
contactez votre **Médecin du travail***

Programme et contenu

1. Définition

2. Obligations de l'employeur

3. Obligations des employés

4. Les différents EPI (focus sur les EPI nécessaire en entreprise)

- Protection de la tête
- Protection des yeux et du visage
- Protection de l'ouïe
- Protection des mains et de la peau
- Protection des voies respiratoires
- Protection des pieds
- Protection du corps entier
- Protection contre les chutes de hauteur

5. Hygiène / Entretien

6. Utilisation / mise en place

7. Application à mon activité

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Actions de Sensibilisation aux Risques liés à l'Activité Physique et aux Postures - STRAPP

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Formateur santé travail

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Comprendre l'intérêt de la prévention liée aux risques de TMS
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Repérer des situations à risque et proposer des améliorations de sa situation de travail
- Pouvoir se protéger en respectant les principes de pratique gestuelle

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Documentation adaptée aux métiers
- Approche gestuelle adaptée aux risques professionnels repérés

Programme et contenu

1. Effets sur la santé

- Les TMS : définition, données statistiques, facteurs de risques
- Fonctionnement des éléments articulaires et du dos
- Possibilités et limites

2. Approche ergonomique

- Milieu et environnement de travail
- Analyse des situations de travail : outils, organisation, postes de travail
- Prise de conscience des contraintes

3. Approche gestuelle

- Prescriptions théoriques
- Mise en pratique gestuelle autocorrective
- Possibilité d'application des gestes aux postes de travail

4. Recherche de pistes d'amélioration

- Techniques
- Organisationnelles
- Humaines

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Modalités

Pour toute entreprise : sensibilisation des salariés
Pour les entreprises de plus de 50 salariés : possibilité de sensibilisation des relais / référents santé Sécurité / CSSCT

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention des Troubles Musculo Squelettiques - TMS

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

APST37 ou dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Appréhender les enjeux de la prévention des risques liée aux TMS
- Connaître les conditions de réussite d'une démarche globale de prévention des TMS

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Présentation des principaux outils d'évaluation

Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail

Programme et contenu

1. Définition des TMS

2. Impacts des TMS sur l'individu

3. Impacts des TMS pour l'entreprise

4. Les chiffres : «l'ampleur du phénomène TMS»

5. Le risque TMS : un risque multifactoriel

- Facteurs biomécaniques
- Facteurs organisationnels
- Facteurs psychosociaux
- Facteurs individuels

6. La démarche de prévention

- Mobiliser
- Investiguer
- Maitriser
- Evaluer

7. Application à mon activité

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.





Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

MESOCAP : Une démarche de prévention dans le secteur de l'Hébergement Médico-social et social



Public

Adhérents code NAF 87 : Activités sociales et médico-sociales avec hébergement.

Intervenants

Référents MESOCAP
APST37

Partenaires

ARACT Centre-Val de Loire
Carsat Centre-Val de Loire

Lieu

Locaux APST37

Groupe

4 ou 6 établissements
ou individuel

Durée

Variable en fonction des structures
et de la méthodologie choisie

Pourquoi cette démarche ?

MESOCAP (Médico-Social Prévention) est une démarche d'autodiagnostic outillée et spécifique, favorisant l'acquisition d'une politique de prévention des risques professionnels globale et durable.

Le secteur médico-social connaît de profonds changements demandant une adaptation forte et rapide des structures et des salariés.

Plusieurs études ont montré une multitude de risques résentant une forte prévalence tels que des RPS, risques liés à l'environnement physique de travail, diverses expositions et à l'organisation du travail. Ces risques peuvent engendrer diverses atteintes au niveau individuel et collectif.

Objectifs

- Construire une démarche de prévention grâce à l'évaluation des situations de travail
- Etablir une photographie de l'instant pour :
 - > Apporter à l'employeur une compréhension de la réalité du travail dans son établissement.
 - > Questionner de façon concertée les pratiques, les marges de manœuvre, ...
 - > Débattre des points de vue du travail pour construire de façon collective des axes de progrès

Pré-requis

- Présentation de la démarche par un référent APST37
- Formation à l'utilisation de l'outil soit en collectif lors de regroupements ou en individuel
- Échanges avec l'établissement et avec l'équipe médicale APST37 pour valider la faisabilité de cette démarche au sein de la structure

Référents APST37

Camille LAMY Ergonome - Sylvie PICHELIN Conseiller Prévention

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention

